

2023/.....

Parafe

DECISION N°01/23

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ETUDE, LE SUIVI ET L'EXECUTION DES TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT DES PARCELLES PRIVATIVES – DIVERSES RUES

Le Maire de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière

Vu la délibération n°61 du 17 juillet 2020 du Conseil Municipal, portant délégation de pouvoir à Monsieur le Maire de certaines attributions de l'assemblée délibérante en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées ;

Vu la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (Grenelle 2) ;

Vu la loi sur l'Eau du 30 décembre 2006 ;

Vu le Schéma Directeur d'Assainissement de la commune ;

Vu le contrat de bassin de l'Yerres aval et du Réveillon 2017-2022 et de son programme d'actions, validé en Comité de Pilotage le 29 mars 2017 ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Considérant l'engagement de la Commune dans une démarche de préservation et d'amélioration de la ressource en eau et des milieux naturels ;

Considérant qu'il y a lieu de lancer une étude pour la mise en conformité des installations d'assainissement pour 102 parcelles privées déclarées non conformes lors de l'étude du Schéma Directeur d'Assainissement et suite aux contrôles réalisés par le délégataire de la commune ;

Considérant que l'Agence de l'Eau Seine Normandie est susceptible d'accorder des subventions au titre de l'étude et du suivi de la mise en conformité des installations d'assainissement des dites parcelles.

DECIDE

Article 1^{er} : de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour l'étude et le suivi des travaux de mise en conformité des installations d'assainissement des parcelles privées ;

Article 2 : de passer un marché dans le respect des règles de la commande publique en vigueur au moment de l'engagement de la consultation ;

Article 3 : La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un « donner acte » ;

Fait à Ozoir-la-Ferrière le 10 janvier 2023


Le Maire
Jean François ONETO.